

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

6195/85 (Presse 47)
(OR.f)

LIBRARY

997th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 22 and 23 April 1985

President: Mr Filippo Maria PANDOLFI,
Minister for Agriculture
of the Italian Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for European
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Constantinos SIMITIS
Minister for Agriculture

Mr Walther FLORIAN
State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

France:

Mr Henri NALLET
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH
Minister for Agriculture
and Viticulture

Mr René STEICHEN
State Secretary,
Ministry of Agriculture and
Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS
Minister for Agriculture
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING
Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr John MacGREGOR
Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN
Vice-President

FIXING OF AGRICULTURAL PRICES (1985/1986) AND CERTAIN RELATED MEASURES

On the basis of compromise proposals prepared by the Presidency, the Council continued its discussions, in close co-operation with the Commission, on the fixing of agricultural prices for 1985/1986. It paid particular attention to the sectors experiencing the most complex problems, particularly cereals, milk products, fruit and vegetables, sheepmeat, tobacco and MCAs.

In view of the complexity of the dossier as a whole and conscious of the need to reach a balanced compromise, the Council saw fit to suspend its proceedings at this juncture to allow the Presidency and the delegations to give further study to the problems outstanding.

It will resume examination of the entire dossier at its meeting on 2 May in Luxembourg.

In the meantime, the Council decided to extend the current marketing year until 5 May inclusive for milk products, beef and veal, sheepmeat and goatmeat, dried fodder and cauliflowers.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Environment

The Council approved the conclusions on the positions to be adopted at the 5th meeting of the Conference of the Parties to the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, to be held in Buenos Aires from 22 April to 3 May 1985.

Commercial and customs questions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision accepting on behalf of the Community the Recommendation of the Customs Co-operation Council concerning the establishment of links between customs transit systems and the Resolution of the Inland Transport Committee of the Economic Commission for Europe concerning the same subject.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Regulations

- extending (for a maximum period of 2 months beginning on 29 April 1985) the provisional anti-dumping duty on imports of certain ball bearings and tapered roller bearings originating in Japan
- amending Regulation (EEC) No 1224/80 on the valuation of goods for customs purposes.

External relations

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision authorizing the Commission to participate on the Community's behalf in the United Nations Conference on the law of Treaties between States and International Organizations and between International Organizations, and in the preceding consultations.

Commodity: Rubber

The Council approved the joint position enabling the Community and its Member States to take part in the United Nations Conference for the negotiation of a second International Natural Rubber Agreement (22 April - 3/10 May 1985).

Appointments

Acting on a proposal from the Commission the Council appointed Mr R. SCHNEIDER, Deutscher Gewerkschaftsbund Bundesvorstand, an alternate member of the Administrative Board of the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, to replace Mr E. FEHRMANN, alternate member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, viz. until 17 February 1988.

The Council also appointed, on a proposal from the Danish Government, Mr KELD THOMSEN, Dansk Tandlaegehøjskole, a full member of the Advisory Committee for the Training of Dental Practitioners to replace Mr Bent SKANNILD for the remainder of the latter's term of office, viz. until 10 October 1986.

Finally, acting on a proposal from the French Government, the Council appointed Mr Michel SAIU, Secrétaire national de la CGC, and Mr Guy DRILLEAUD, Délégué national de la CFTC, members of the Economic and Social Committee to replace respectively, Mr Henry BORDES-PAGES and Mr Jean BORNARD, members who have resigned, for the remainder of their term of office, viz. until 20 September 1986.

Note BIO (+ PE STRASBOURG)

Bruxelles, le 19 avril 1985

Note BIO(85)137 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Service du Porte-Parole

433

CONSEIL AGRICOLE DES 22 et 23 AVRIL (N. Wegter)

C'est a partir du lundi 22 avril a 11H00, que les ministres de l'Agriculture poursuivront leurs negociations concernant l'ensemble du "paquet prix 85/86". Ces discussions ayant ete deja commencees lors du Conseil agricole des 25 au 27 mars et ensuite lors de la session a Luxembourg du 2 et 3 avril.

Comme deja indique dans la note BIO(85)123 (suite 1 et fin) relative a cette derniere session, les pourparlers se trouvent actuellement dans une impasse; la presidence ayant constate que les ministres se limitent a confirmer leurs principales reserves deja enregistrees et que apparemment, ils ne disposent jusqu'ici pas de marge necessaire pour faire avancer le debat.

Comme deja indique dans la note precitee, des reserves de differentes nature subsistent et en particulier de la part du ministre de l'Agriculture allemand, M. Kiechle, qui s'est oppose dans des termes les plus categoriques possibles contre toute reduction de prix en termes reels pour les agriculteurs allemands, notamment dans le secteur des CEREALES. Rappelons que la Commission a propose d'augmenter le niveau des prix d'intervention des cereales (froment tendre et autres) de 1,5 %. Toutefois, suite au depassement du seuil de garantie de 8 millions de tonnes, l'abattement maximal de 5% est effectue sur ce prix. Il en resulte donc une reduction des prix d'intervention de 3,6 %.

Bien que certaines delegations aient demontre une certaine comprehension pour la position prise par M. Kiechle en la matiere, il est evident que M. Kiechle est le seul a insister pour ne pas prevoir une reduction de prix a un taux quelconque.

Cette question constituant sans aucun doute un probleme clef pour le "paquet prix" actuellement en cause. Il est a rappeler toutefois qu'il y a d'autres difficultes a surmonter relatives a plusieurs autres secteurs.

Pour les FRUITS ET LEGUMES, les delegations italienne et hellenique se sont montrees tres critiques vis-a-vis de la proposition de la Commission prevoyant pour certains produits des reductions reelles tres sensibles (- 3% pour les abricots et les peches et - 6% pour les oranges, mandarines, citrons et tomates). En outre, pour les fruits et legumes transformes, ces memes delegations ne peuvent pas suivre la proposition de la Commission pour effectuer une diminution de prix de 6% pour les tomates fraiches destinees a la transformation ni l'instauration d'une limite a l'octroi de l'aide a la production pour les trois campagnes consecutives (1985-1988) par le biais d'instauration de quotas pour chaque Etat membre producteur. Ces delegations ne s'opposant pas seulement a la conception des quotas, mais egalement aux modalites d'application de ce systeme y compris celles relatives a la repartition des memes quotas entre les pays producteurs et entre les etablissements de transformation.

Dans le secteur LAITIER, il se degage assez clairement des discussions que la grande majorite des delegations pourrait dans le cadre d'un compromis final s'aligner a la proposition de la Commission en matiere de niveau de prix propose, c'est-a-dire + 1,5%. Les difficultes essentielles a resoudre portent plutot sur la quantite de reference globale pour la Communaute pour la prochaine campagne ou plusieurs delegations estiment necessaire de maintenir pour cette campagne le chiffre de 1 million de tonnes de lait supplementaire qui d'apres des decisions du Conseil du 31 mars 1984 ne devraient etre retenues que pour la campagne 1984/85. Par ailleurs, il semble qu'une majorite de delegations prefere le maintien du niveau de prelevement de co-responsabilite (3%) au lieu de le reduire avec 1% comme propose par la Commission.

S'agissant du secteur de la VIANDE OVINE, les principales difficultés encore à régler portent sur des demandes spécifiques, entre autres couvrant le volet externe. À ce sujet, les délégations française et irlandaise plaident en faveur d'une réduction des quantités pouvant être importées au titre des accords d'autolimitation tandis que la délégation française estime également nécessaire de procéder à une déconsolidation des droits à l'importation de viandes fraîches et réfrigérées. D'autre part, la délégation britannique qui s'oppose vivement aux demandes spécifiques précitées insiste sur une reconduction de manière permanente des dispositions prévoyant l'exemption du clawback pour les pays tiers. Par ailleurs, certaines délégations s'opposent au plafonnement du niveau de la prime variable, notamment en ce qui concerne les modalités pour effectuer ce plafonnement. La majorité des délégations s'oppose également à étendre au producteurs de viande caprine de la région I (Grèce et Italie), à partir de la campagne de commercialisation commençant en 1986, la prime au producteurs de viande ovine.

En dépit de l'ampleur des questions encore en litige - seulement une partie a été mentionnée dans cette note - la Présidence du Conseil, M. Pandolfi, a confirmé son intention, déjà annoncée à l'issue de la session du Conseil de Luxembourg, de soumettre ce lundi 22 avril une première esquisse de compromis relative à l'ensemble du dossier. En vue de la préparation de ce document, M. Pandolfi a rencontré hier matin M. Andriessen à Bruxelles, étant toutefois bien entendu que le compromis à établir reste, à ce stade, la responsabilité exclusive de la Présidence.

Previsions

Les possibilités d'arriver à un accord final lors de la prochaine session ne semblent pas être très grandes. Toutefois, il est à espérer qu'il y aura au moins un certain mouvement à enregistrer relatif aux différentes positions des ministres avec l'aide du compromis annoncé.

En cas de non-accord, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle prolongation des campagnes pour les quatre secteurs dont la validité a déjà expiré au 1er avril 1985.

Il est probable, dans un tel cas, qu'il sera décidé de prévoir une nouvelle réunion du Conseil agricole à partir du 13 mai 1985 à Luxembourg (il est à rappeler que la réunion de lundi et mardi prochains se tiendra à Bruxelles afin de permettre ainsi aux ministres d'honorer l'invitation du ministre belge, M. De Keersmaecker, de visiter l'exposition des floralies à Gand. Cette visite étant prévue pour le lundi soir).

Amities,

H. PAEMEN - COMEUR 12H00/////

D 4.0.

Bruxelles, le 22 avril 1985
NOTE BIO (85) 137 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE
=====

CONSEIL AGRICOLE 22/23 AVRIL 1985 (Wegter)

Le Conseil agriculture a demarre ses travaux ce matin, pour la premiere fois en la presence de M. Nallet le nouveau ministre pour l'Agriculture de la France.

Comme deja indique dans la note BIO precedente (Bio 137), l'ordre du jour de cette reunion ne porte que sur 1 point, a savoir :

l'ensemble du paquet prix 85/86.

La presidence a ouvert le debat en soulignant qu'il etait important que le Conseil puisse maintenant entrer dans la phase decisive de ses negociations vu le fait que la date du 1er avril 1985 est deja bien depassee. Il a fait un vif appel aupres de toutes les delegations pour qu'elle prennent une position constructive afin de rechercher un compromis meme lors de cette reunion et si non en tous cas dans un delai raisonnable d'ici la. C'est dans ce contexte qu'elle n'a pas exclu que la reunion se prolonge jusqu'au 24 avril prochain.

Comme deja indique a la fin de la reunion precedente de Luxembourg (du 1er et 2 avril) la presidence a ensuite soumis aux delegations un document libelle "principaux elements d'un compromis global", ce document tout en etant l'exclusive responsabilite de la presidence, etant prepare en etroite collaboration avec la Commission. Il a ete mis en evidence que ce document est un document selectif c'est a dire il fera certainement l'objet des complements et sans doute aussi de modifications afin de couvrir dans un stade ulterieur des negociations sur l'ensemble des problemes encore en litige.

Les principaux elements de ce document portent sur les sujets suivants :

1. Cereales

Au lieu du systeme du seuil de garantie qui est calcule sur la base de la moyenné de la production enregistree pendant les trois dernieres campagnes et qui a ete retenu par la Commission dans le cadre de ses propositions initiales, la presidence suggere maintenant l'introduction d'un mecanisme de seuil de garantie qui fonctionne de telle sorte que les reductions de prix prennent effet pendant l'annee en cours au lieu de l'annee suivante. Dans une telle optique, les prix garantis fixes par le Conseil seront appliques, en cas d'intervention a un taux provisoire a definir jusqu'a ce que l'importance de la recolte soit reellement connue. Les prix d'intervention definitifs seront fixes par la Commission trois mois apres le debut de la campagne de commercialisation en fonction de la mise en oeuvre du mecanisme de seuil de garantie. La meme suggestion stipule que tous les paiements d'interventions, y compris ceux qui sont dus pour les achats des trois premiers mois, seront ensuite effectues aux taux definitifs.

Le compromis prévoit également l'instauration de trois seuils distincts dont un pour le froment dur, un pour le maïs et le sorgho et le troisième pour le froment tendre, le seigle et l'orge.

2. Lait

Une quantité supplémentaire à fixer sera attribuée à l'Irlande pour la totalité de la quantité de référence à appliquer pour la campagne de 85/86. D'autre part, pour l'Italie il sera autorisé de transférer une quantité à définir pour être transférée de la quantité de référence pour les ventes directes vers la quantité de référence pour les livraisons aux laiteries.

En ce qui concerne le transfert des quantités de références inutilisées entre les régions et à l'intérieur de celles-ci continuera à être autorisé jusqu'à la fin de la campagne 85/86.

Le compromis prévoit également que la Commission devra entreprendre de soumettre des propositions à une date rapprochée en ce qui concerne un régime communautaire pour le rachat de quotas.

3. Viande ovine

Il sera mis fin au régime spécial de certification pour les exportations de viande de brebis (compétence de la Commission), d'autre part, le plafond proposé pour la prime variable entrera en vigueur, étant entendu que le taux du "clawback" pour les exportations sera calculé sur la base de la prime effectivement versée tant que le mécanisme de plafonnement restera en vigueur.

4. MCM

La suggestion ne prévoit plus la proposition de la Commission de procéder au démantèlement partiel des MCMs positifs.

5. Fruits et légumes

Il sera procédé à une aide pour la transformation des agrumes sur base d'une preuve de la transformation (et non au terme de la campagne de commercialisation). Pour les tomates transformées il est suggéré de modifier les propositions de la Commission de telle sorte qu'il y ait ajoutée une disposition visant à suspendre l'introduction de quotas dans un État membre dont la production est limitée, au terme d'un accord professionnel ou autre, aux niveaux de 1982, majoré de 15 %. Le taux unitaire de l'aide à accorder pour cette production sera réduit proportionnellement dans la mesure où le seuil de garantie sera dépassé, comme cela est déjà prévu. Si le niveau de 1982 plus 15 % est dépassé, le système de quotas entrera en vigueur.

6. Tabac

La réduction de prix proposée pour certaines variétés sera diminuée de moitié; toutefois les réductions du niveau des primes seront maintenues telles que la Commission les propose.

Depuis la soumission de ce compromis, les Ministres ont, à titre d'un tour de table relativement bref, donné leurs premières réactions vis-à-vis de ce compromis.

Sur cette base il s'est dégagé qu'aucun ministre s'est montré fondamentalement opposé à l'ensemble de ce document. Ceci n'empêche que plusieurs ministres se sont montrés très critiques face à certains éléments retenus notamment le ministre allemand, M. KIECHLE, qui a mis en évidence dans des termes très clairs qu'il maintient des réserves de fonds vis-à-vis les deux secteurs principaux en question, à savoir le secteur laitier et surtout le secteur des céréales.

Le ministre allemand a confirme qu'il est de "l'interet national" que les decisions finales en matieres de prix, notamment pour les cereales, respectent l'objectif qu'il n'y aurait pas une reduction des prix en monnaie nationale pour les producteurs allemands.

D'autre part, le ministre britannique M. Jopling, s'est montre "tres decu" en craignant que le present compromis, conduirait a un affaiblissement considerable de l'approche rigide necessaire, notamment au point de vue des prix dans le secteur des cereales et du lait.

Plusieurs autres ministres tout en se reservant expressis verbis vis-a-vis de certains elements specifiques de ce compromis, ont plaide pour un examen approfondi de l'ensemble des suggestions en question, notamment celles relatives au nouveau systeme du seuil de garantie pour les cereales et les modifications introduites en matiere des fruits et legumes transformes.

C'est dans ce soucis que la presidence a ensuite decide d'interrompre la session, afin de convenir un Groupe a Haut Niveau qui se reunira aujourd'hui a partir de 16.30 et ceci jusqu'a 20.00 pour etudier d'une maniere detaillee les principales difficultes a surmonter au point de vue financier, politique et technique, relatives aux deux secteurs precites et retenus dans le compromis, a savoir :

- le secteur des cereales, notamment le nouveau systeme du seuil de garantie, et
- les modifications a l'egard des restrictions relatives aux aides des fruits et legumes transformes.

La Commission, au nom du Vice-president M. Andriessen, s'est associe entierement a cette procedure, en soulignant toutefois qu'il sera difficile a quantifier, en ce moment, sur la base des donnees disponibles les incidences financieres de l'ensemble du compromis en question, vu les incertitudes encore inclues dans le document vis-a-vis de certains chiffres qui restent encore a fixer.

Il a egalement souligne, tout en pouvant souscrire aux grandes lignes du compromis en question, que la Commission ne s'est pas formellement associe au meme document, et qu'elle se reserve de proceder a certaines modifications relatives a d'autres elements de ses propositions initiales, en cas d'un accord du Conseil sur la base du compromis precite qui s'eloignerait trop de l'orientation initiale proposee par la Commission.

Procedures

Les Hauts Fonctionnaires se reunissant ce soir jusqu'a 20.00, les ministres se deplaceront vers 18.00 vers Gand afin de visiter l'exposition de Floralties a Gand. Avant ce depart la presidence a entame un nouveau round des conversations bilaterales, ensemble avec la Commission, avec toutes les delegations distinctes.

Vu l'ampleur de ce dernier exercice il est fort probable que les ministres ne pourront reprendre leurs négociations en session plénière que à la fin de matinée du mardi 23 avril 1985.

amities,

H. PAEMEN COMEUR ////

H. Paem

Bruxelles, le 23 avril 1985

Note BID(85) 137 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Le Conseil a repris, a 13H00 cet apres-midi, ses travaux en session pleniere, mais ceci tres brievement : la Presidence a fait etat du resultat des conversations bilaterales qu'elle a entame, ensemble avec la Commission, avec toutes les delegations distinctes, et ou elle a constate que les negociations "Prix 1985/86" sont "serieusement bloques".

Elle a constate egalement qu'il est "extremement difficile" de chercher une solution pour certains secteurs par le biais des seuils de garantie, aussi longtemps qu'il y aura des delegations qui ne se declarent pas pretes a accepter les consequences d'un tel systeme.

En outre, en ce qui concerne les travaux du groupe a haut niveau (voir note BIO precedente), la Presidence a egalement constate qu'aucun progres n'a ete enregistre par rapport a la situation d'hier.

Vu cette situation, la Presidence a fait part de son avis qu'il y a tout lieu d'intensifier les debats effectues jusqu'ici, afin d'aboutir a des conclusions finales dans un bref delai.

A cette fin, la Presidence a ensuite annonce vouloir interrompre a nouveau cette session et ceci jusqu'a 18H00 ce soir. Le delai ainsi cree lui permettant de discuter d'une maniere approfondie avec la Commission de la situation dans laquelle les negociations se trouvent actuellement, et de definir la procedure pour sortir de l'impasse.

M. Pandolfi a encore fait un vif appel a toutes les delegations pour prendre une position constructive afin de rendre possible des "negociations reelles".

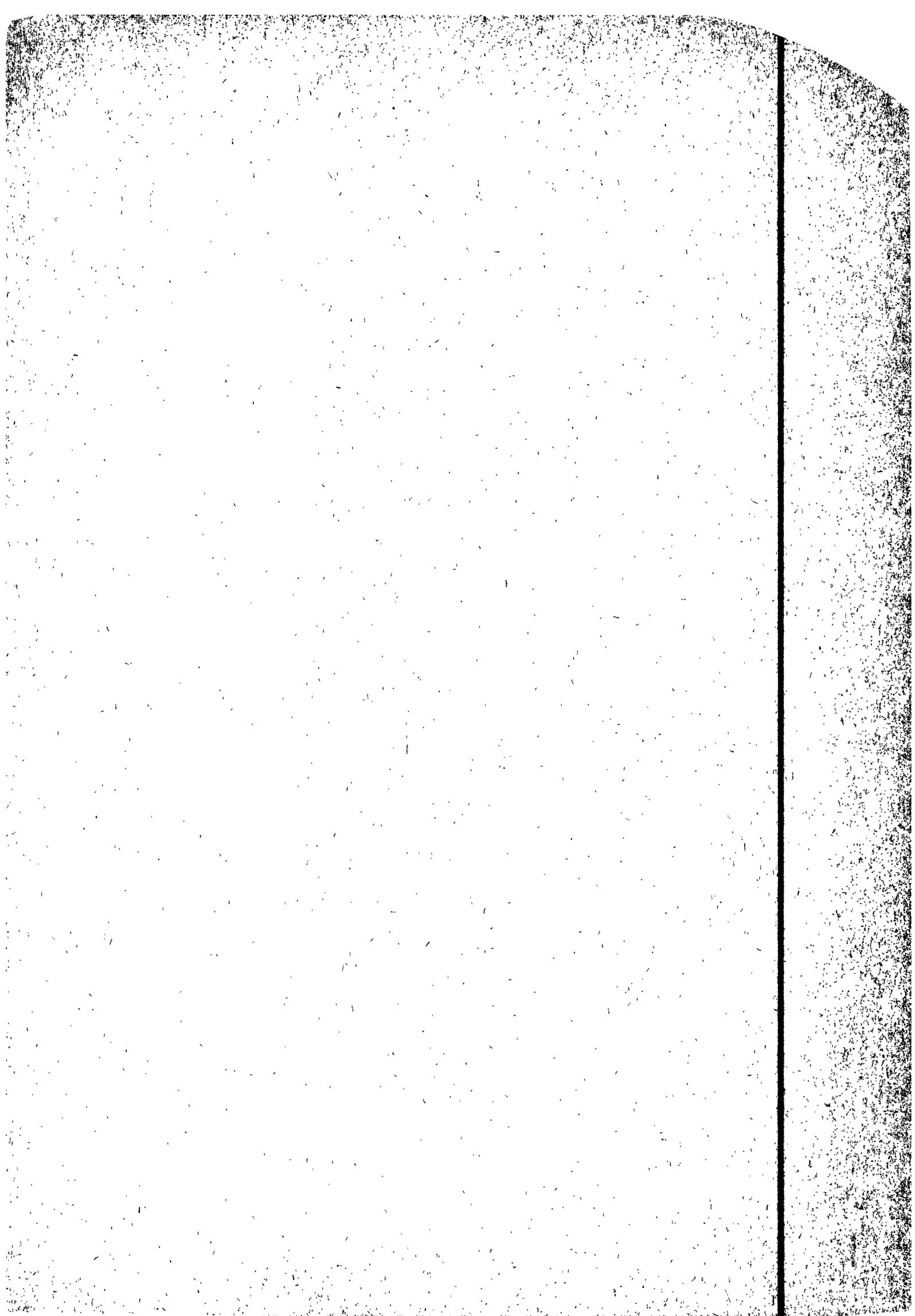
M. Andriessen s'est associe a l'expose de la Presidence en constatant le paradoxe que les negociations se heurtent apparemment a certains elements dont le contenu essentiel a deja fait partie des decisions precedentes du Conseil. Vu la situation grave dans laquelle les negociations se trouvent maintenant, le Vice-President a encore tenu a confirmer que la Commission se declare prete a faire une contribution afin de rendre possible des decisions finales et ceci le plus tot possible. Il a rappele qu'une decision rapide s'impose, aussi bien dans l'interet des agriculteurs qui attendent une decision qui devait etre realisee avant le 1er avril 1985.

C'est ensuite dans les termes precises par la Presidence que les pourparlers ont ete interrompus pour etre repris a 18H00 et, a ce moment-la, en super-restreinte.

Amities,

C. STATHOPOULOS - COMEUR////





Bruxelles, le 24 avril 1985
Note BIO(85)137 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Le Conseil, qui a repris ses travaux hier soir, comme prévu, a 18H00, n'a pas pu être couronné par un succès, au contraire : les ministres se sont limités à constater que l'impasse déjà enregistrée par la Présidence au cours de l'après-midi était encore entièrement existante. En d'autres mots, à ce moment, il n'y a pas de signes significatifs de la part des différentes délégations pour modifier leurs positions vis-à-vis des principaux problèmes en litige. Ceci vaut en premier lieu pour la position du ministre allemand, M. Kiechle en relation avec le niveau de prix proposé pour les céréales, mais aussi pour plusieurs autres délégations y compris les délégations italienne et grecque qui maintiennent leurs réserves fondamentales vis-à-vis des taux de réduction proposés en matière de prix dans le secteur des fruits et légumes, y compris des produits transformés.

Devant cette situation, la Présidence a conclu devoir interrompre la session, mais elle a précisé qu'elle estime nécessaire de maintenir le momentum des négociations en cours, raison pour laquelle elle suggère de reprendre les travaux au niveau du Conseil à une date rapprochée, c'est-à-dire le 2 mai 1985.

En vue de ce nouveau round, la Présidence a annoncé son intention de continuer, ensemble avec la Commission, à prendre tous les contacts nécessaires sur la base d'un "non paper"; ce dernier document devant s'inspirer du compromis de la Présidence présenté au début de cette semaine et qui tient compte également des réactions recueillies entretemps de la part des différentes délégations.

M. Pandolfi a également annoncé qu'il vise à communiquer ses évaluations sur l'état des négociations, en fonction des contacts envisagés, au début de la prochaine session qui peut se prolonger jusqu'au 4 mai inclus.

La Présidence n'a pas exclu qu'au cours de cette même réunion, sur la base du rapport de la Présidence, le Conseil demanderait à la Commission de présenter un compromis d'ensemble sous forme de modifications de ses propositions antérieures. Dans un tel cas, le Conseil devrait s'engager à décider sur de telles propositions avant la fin de la semaine prochaine.

Sans qu'il y ait eu besoin d'un long débat à ce sujet, tous les ministres ont pu souscrire aux suggestions de procédure comme énoncées ci-dessus. Par conséquent, il a été décidé de reprendre les travaux du Conseil le 2 mai 1985 à 15H00 à Luxembourg.

Vu le fait que la validité des campagnes pour les quatre secteurs (viande bovine, viande ovine, lait, fourrages séchés) et qui ont déjà été prolongées deux fois, expirent le 28 avril, il a été décidé de procéder à une nouvelle prorogation et ceci jusqu'en date du 5 mai. La même prorogation a été décidée pour le secteur des choux-fleurs, la date d'expiration de la campagne pour ce produit expirant le 30 avril 1985.

Amitiés,

C. STATHOPOULOS - COMEUR/////



